

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE NANTERRE

Achat de prestation 2022
« Accompagnement émotionnel »
Cahier des charges

PO National FSE 2014-2020 pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole
Axe 3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif spécifique 1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi
en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale »

INTRODUCTION	3
CONTEXTE	3
OBJECTIFS	3
DEROULEMENT DE LA PRESTATION	4
CALENDRIER	4
BASES DE CALCULS	4
CRITERES D'ATTRIBUTION	5
FACTURATION	5
DOCUMENTS A FOURNIR	6
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6

ANNEXE I : fiche d'identification

ANNEXE II : modèle d'acte d'engagement

INTRODUCTION

Porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre, le PLIE est un dispositif financé par la commune de Nanterre et le Fonds Social Européen.

Il a pour objectif d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi dans la construction de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Le PLIE s'appuie sur un diagnostic local des besoins et des freins rencontrés par le public visé pour engager des actions et renforcer les initiatives de terrain.

Le PLIE s'adresse en priorité aux personnes durablement exclues du marché du travail dont le niveau de formation est inférieur ou égal au niveau V et plus particulièrement aux personnes pour lesquelles les différentes démarches d'insertion de droit commun ont échoué.

Le PLIE se donne pour objectif de permettre à 50 % du public accompagné d'accéder à un emploi durable ou à une formation professionnelle.

Compte tenu de la structuration des catégories de demandeurs d'emploi du bassin d'emploi de Nanterre, les caractéristiques du public accompagné par le PLIE sont prioritairement :

- **Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans**
- **Les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou les personnes sans ressource**
- **Les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits ou non au Pôle Emploi**
- **Les personnes en exclusion durable notamment dans les quartiers QPV**
- **Les personnes reconnues travailleurs handicapés**
- **Les salariés sur des emplois déqualifiés**
- **Les jeunes de 16/25 ans sans qualification**
- **Les femmes en reprise d'activité**
- **Les primo arrivants**

Et plus largement, les personnes rencontrant de grandes difficultés liées à la situation familiale, à la santé ou au logement.

CONTEXTE

La prestation a pour objet la réalisation sur le territoire de Nanterre d'une action « d'accompagnement émotionnel » constituée :

- **Pour les participants du PLIE (13 à 16 participants)**
 - De séances individuelles (4 séances maximum par participant)
- **Pour l'équipe du PLIE (trois référents)**
 - Un atelier collectif de 3h par trimestre

OBJECTIFS

- proposer aux participants rencontrant des difficultés émotionnelles liées à la crise sanitaire, à la pérennité de l'épidémie, au marché du travail ressenti comme morose et aux perspectives d'insertion professionnelles complexes, un soutien individuel.
- proposer aux participants des outils pour comprendre et réduire les peurs ou le stress.
- offrir aux participants un espace d'expression des difficultés émotionnelles qu'ils ressentent.

- permettre aux participants de pouvoir poursuivre plus sereinement leur parcours d'insertion professionnelle.
- Permettre aux référents de mieux appréhender ces situations.

DEROULEMENT DE LA PRESTATION

1- Orientation des participants

Les participants sont orientés via une fiche navette par les référents du PLIE chargés de l'accompagnement des publics.

Chaque participant est reçu par le prestataire pour vérifier son adhésion à la prestation et contractualiser son engagement à participer à l'action. La fiche navette signée devenue le document d'engagement est ensuite envoyée au PLIE ainsi qu'une liste globale des participants au démarrage de l'action lorsqu'elle est collective.

Cette prestation personnalisée se déroulera :

- pour les entretiens individuels en entrée et sortie permanente

2- Durée de l'action

Pour les participants du PLIE, le volume horaire prévu est de 50 heures, un participant pouvant bénéficier de plusieurs séances (4 maximum).

L'atelier collectif pour les référents du PLIE se déroulera sur 4 dates (une séance par trimestre) à raison de 3h par trimestre à chaque fois.

3- Suivi des participants

Des feuilles d'émargements sont signées à chaque séance par le participant et le formateur et transmises au PLIE dans le mois qui suit la fin de l'action.

4- Lien avec l'équipe opérationnelle du PLIE

Le prestataire informe immédiatement le PLIE d'un éventuel abandon de participants.

En cours d'action, le PLIE organisera au moins une réunion de suivi de la prestation avec le prestataire.

5- A l'issue de la prestation, dans le mois qui suit, le prestataire devra organiser un bilan avec le PLIE et devra remettre :

- Une synthèse globale de la prestation
- Une synthèse individuelle pour chaque participant
- Tout document complémentaire nécessaire (CV des intervenants si changement ...)

CALENDRIER

La prestation se déroulera du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

BASES DE CALCULS

Pour les séances individuelles des participants, le devis sera basé sur un coût horaire/stagiaires. Le montant total de la prestation ne devra pas dépasser 5 000 euros TTC.

Pour l'atelier collectif des référents du PLIE, le devis sera basé sur un coût horaire/formateur. Le montant global de la prestation ne devra pas dépasser 960 euros TTC.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Chaque proposition fera l'objet d'une instruction sur la base des critères de sélection suivants :

- **Valeur technique de l'offre** : Méthodologie générale (35 %) et moyens techniques et humains pour la mise en œuvre de l'action (35 %) **soit 70 % de la pondération**
- **Prix proposé** : **30 % de la pondération**
Par ailleurs, le prestataire doit être en capacité de justifier de ses compétences dans le domaine d'activité auquel il répond, de sa connaissance du public ciblé, de l'environnement économique et des partenaires potentiels pouvant agir dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.

Un comité de sélection se réunira afin de statuer sur les propositions reçues.

FACTURATION

La facturation s'effectuera à la fin de la prestation. La facture sera établie au nom du GIP MEF/PLIE et adressée au plus tard le 31 janvier de l'année n+1. Le règlement de la facture sera conditionné à l'envoi dans le mois qui suit la fin de la réalisation de l'action des éléments précisés de le présent appel d'offres (liste des participants, ensemble des feuilles d'émargements, bilans individuels et bilan global de l'action...).

ACTE D'ENGAGEMENT

L'acte d'engagement formalise la relation entre l'organisme support du PLIE et le prestataire. Il prend appui sur le cahier des charges. Il rappelle les principes d'intervention du FSE en général, du PLIE en particulier. On y précise notamment l'obligation de communiquer autour de la participation du Fonds Européen conformément aux dispositions du règlement de la Commission N°1828/2006 ainsi que l'obligation de conserver l'ensemble des pièces justificatives afférentes aux opérations financées à la disposition de toute instance de Contrôle national ou Communautaire habilitées et ceci jusqu'à la clôture du programme.

DOCUMENTS A FOURNIR

La réponse devra contenir les documents suivants :

- La fiche d'identification (annexe 1)
- Le projet pédagogique détaillé (objectifs, contenu, calendrier, moyens humains et matériels)
- Des références pour des prestations similaires (datant de moins de 3 ans)

- Les outils de suivi utilisés
- Les CV des intervenants prévus sur l'action
- Un devis précisant les modalités de calcul du prix
- Un document attestant de l'immatriculation du prestataire
- Une attestation de vigilance, délivrée par l'Urssaf attestant notamment que le prestataire est à jour de ses obligations sociales lors du dépôt de sa réponse au présent cahier des charges.
- Tout autre document jugé utile à la compréhension de l'offre

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Youssef MAHAMAT AL HAFIZ : youssef.mahamat@mefnanterre.fr
01 47 29 79 85

Date limite de réponse : 15/02/2022 à 16 h 00

Envoi par courrier avec A/R et par mail à
claire.martine@mefnanterre.fr Et youssef.mahamat@mefnanterre.fr

Ou dépôt à
MEF - PLIE de Nanterre - 2-6 avenue Lénine, 92735 NANTERRE
Tél : 01.47.29.79.62

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera considéré comme irrecevable

REPONSE A APPEL D'OFFRES - ANNEXE I

FICHE D'IDENTIFICATION

ORGANISME

- ▶ **raison sociale**
(nom complet détaillé : pas de sigle)
- ▶ sigle (le cas échéant)
- ▶ localisation
(adresse complète)
- ▶ statut juridique et code INSEE
- ▶ n° SIRET
- ▶ code NAF (APE) et activité
- ▶ n° de déclaration d'activité
(organismes de formation)
- ▶ assujettissement à la TVA
pour l'opération considérée

PERSONNE CHARGEE DU SUIVI DE L'OPERATION

- ▶ civilité, nom et prénom
- ▶ fonction dans l'organisme
- ▶ téléphone
- ▶ adresse électronique

DOCUMENTS A JOINDRE

- ▶ Justificatif d'immatriculation Kbis, INSEE, CMA
- ▶ Attestation sociale de vigilance délivrée par l'URSSAF, SSI ou MSA

ANNEXE II

ACTE D'ENGAGEMENT
PROGRAMMATION 2022 - PLIE de NANTERRE

Notification d'achat de prestation :

Prestataire :

La prestation se déroulera selon les modalités fixées dans le cahier des charges, reprises et développées dans la réponse que vous avez apportée et selon les conditions financières suivantes :

Montant maximum attribué :

Coût horaire/formateur :

Coût horaire/participant :

Rappel des conditions d'exécution de la prestation :

- Mention de la participation du Fonds Social Européen et du programme concerné, particulièrement l'obligation de publicité de cette intervention auprès des participants.
- Conservation de l'ensemble des pièces afférentes aux conditions d'exécution de la prestation et aux résultats obtenus, jusqu'à la date de clôture des programmes communautaires ainsi que leur mise à disposition auprès de tout contrôleur national ou communautaire habilité ;
- Obligation de produire l'ensemble des données permettant au PLIE de renseigner, au terme de chaque année civile, les indicateurs de réalisation attendus ;
- Fournir tout élément intéressant les travaux d'évaluation du programme.
- Engagement à recevoir des représentants du PLIE dans le cadre de visite sur place en cours d'exécution du programme.

Claire MARTINE
Directrice GIP/MEF/PLIE

Veillez nous adresser en retour, l'acte d'engagement dûment signé par la personne responsable des engagements au sein de votre structure, et cacheté (ci-dessous).

BON POUR ACCEPTATION – ACTE D'ENGAGEMENT

Prestataire :

Nom et Prénom du signataire :

En qualité de :

Fait à

le

Signature